

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Metz, le 30 août 2024

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Arthur CLAUSSE
Tél : 03 87 34 83 50
03 87 34 33 22
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr
arthur.clausse@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à
SODEVAM
À l'attention de Madame Catherine VOIRIN
La Fabrique d.q.v
14 bis boulevard Paixhans
CS 50584
57011 Metz Cedex 01

OBJET : Dossier d'autorisation environnementale portant sur la création de la ZAC de la Paix
sur la commune de ALGRANGE – N° AIOT 01 00 02 26 18

Dossier complet et régulier – Fin de la phase d'examen

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42b - AEU\63_ZAC de la Paix\1- Pieces de dossier\1.2 Compléments du dossier

P.J. : /

Madame,

J'ai reçu pour instruction au guichet unique de l'eau le dossier d'autorisation environnementale, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 02 juin 2023, relatif à l'opération :

➤ **Création de la ZAC de la Paix sur la commune d'Algrange**

Ce dossier est jugé complet et régulier. La préfecture de Moselle va procéder, par arrêté, à l'ouverture d'une enquête publique.

La décision statuant sur votre demande d'autorisation environnementale sera prise dans les quatre mois suivants la fin de l'enquête puisque un passage devant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Moselle est nécessaire.

Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'autorisation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'eau,



Céline DELLINGER